MAROL'INFOS

Bulletin d'information - n°156 - novembre/décembre 2019

LE MOT DU MAIRE

Comme vous le savez, la communauté de communes exerce la compétence du développement économique.

À ce titre, elle a organisé, samedi dernier, une réunion publique pour débattre de l'évolution de son projet sur la zone d'activités du Moulin, à l'est du village.

À cette occasion, nous avons appris que le « parc Napoléon », envisagé sur cette zone n'était plus d'actualité. Sans être totalement abandonné, ce projet, faute d'investisseurs, ne pourra être mené à bien à brève échéance.

En conséquence, la communauté de communes souhaite réorienter l'aménagement de la zone d'activités du Moulin pour y accueillir des entreprises de logistique ou de production qui ont besoin de grandes parcelles, devenues rares en Île-de-France.

Bien entendu, les protections contre le bruit prévues pour le parc touristique (merlons au nord de la RD 411 et autour de la ZAC, plantations...) sont maintenues.

Une enquête publique sera lancée au premier semestre 2020 qui permettra à chacune et chacun de disposer des informations détaillées sur ce projet et d'exprimer son opinion.

En attendant, très bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Le Maire
Philippe Lévêque

DANS CE NUMÉRO

Festivités : p 4

Associations : p 5

Spectacle : p 6

Conseil municipal du 28 novembre 2019

Les délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2019 sont approuvées à l'unanimité.

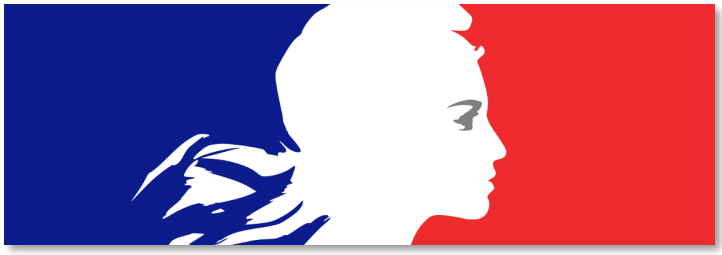

Le Maire informe de l'ajout de décisions à prendre si le conseil en est d'accord :

- Demande de subvention exceptionnelle pour sorties scolaires à l'école maternelle
- Abattage et broyage de peupliers

L'échange de terrains avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie fait l'objet d'un report.

Affaires générales

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- *M. le Maire* fait part de la demande de Mon Logis de prolonger de 6 ans, jusqu'au 16 août 2072, le bail emphytéotique d'une durée initiale de 50 ans eu regard aux emprunts de l'entreprise.
- La vente de la maison Mesnard, située 23 rue Grande, est proposée à un montant de 75 000,00 €, avec des travaux à la charge de l'acheteur. Une offre de location a également été faite à l'ostéopathe, à raison de 400,00 € mensuels.
- Le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 de la commune :

CHAPITRE	BP + BS 2019	25% d'autorisation d'engagement pour 2020
20	39 800,00	9 950,00
204	302 500,00	75 625,00
21	395 400,00	98 850,00
23	287 400,00	71 850,00
TOTAL	**1 025 100,00**	**256 275,00**

- L'approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne. La commune est souveraine quant au choix des formations auxquelles elle participera.
- La convention et la répartition financière présentant une projection des coûts pour chaque commune dans le cas d'une dissolution du SIVU des Quatre Villages d'une part et dans la continuité du fonctionnement actuel d'autre part.
- L'étude de faisabilité portant sur l'aménagement de logements dans le bâtiment de la Croix Verte élaborée par la SARL d'Architecture R.H.M. à Montereau-Fault-Yonne pour un montant de 4 500,00 € HT, soit 5 400,00 € TTC.
- La modification de l'article 2 des statuts du S.I.T.C.O.M.E concernant la mise à disposition de moyens de mobilité individuels et collectifs (vélos, patinettes électriques, véhicules électriques dite « Siyonnettes » et tout autre moyen de se déplacer …)
- L'abattage et le broyage des peupliers par la société SFPO Trescartes située à Villepied – 89400 BUSSY EN OTHE pour un montant de 6 000,00 €.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à raison de 14 voix POUR et 2 voix CONTRE la demande de subvention exceptionnelle pour sorties scolaires pour l'école maternelle, pour un montant de :

- 750,00 € à raison de 50,00 € / enfant pour un total de 15 enfants marollais en classe de PS/MS
- 1 190,00 € à raison de 70,00 € / enfant pour un total de 17 enfants marollais en classe de GS

Informations :

- *M. le Maire* rappelle la délibération 2017-30 relative à la cession du chemin rural n°6 dit du Motteux et informe que l'enquête publique va être lancée.
- *M. Dalibon Michel* présente le rapport d'activité annuel 2018 pour les syndicats du SITCOME et de SIYONNE en détaillant les informations relatives au réseau de lignes de bus réguliers, ainsi que le Transport A la Demande (TAD) qui fonctionne très bien sur la commune de Marolles.
- *M. Lechner Jean-Yves* procède à la lecture du courrier de *M. et Mme Hudebine*, conformément à leur demande, ainsi que la réponse apportée. Il était question de classement de leurs parcelles.
- L'enquête publique relative au déclassement de chemins ruraux est achevée. La commune est en attente du rapport du commissaire-enquêteur.
- Le 14 décembre 2019, à l'initiative de la Communauté de Communes du pays de Montereau, une réunion publique ayant pour objet la Zone d'Activités du Moulin se tiendra

à la Maison Pour Tous à 14h30.

- *M. Poireau Julien* informe de l'inauguration du Paysage de Noël sur la placette à côté de la Poste le samedi 30 novembre 2019 à 18h00.
- Le 10 décembre 2019 aura lieu le goûter des aînés ainsi que la remise du colis de fin d'année.
- En réponse à *M. Dancoisne*, le parc de jeux est toujours fermé car les installations nécessitent des réparations importantes et/ou mises aux normes.
- *M. Viez Pierre* propose de signaliser le Parking Saint Georges pour indiquer son emplacement.
- Le club de pétanque participe au Téléthon en proposant une rencontre.
- M. Poireau informe que l'animation « Jeux Vidéo » a remporté un grand succès avec de nombreux participants le 23 novembre 2019.
- *M. le Maire* informe d'une demande de local pour un projet d'ouverture d'un cabinet de Keratopraxie (déséquilibres de la peau).

Séance levée à 22h30

Prochain conseil municipal le 23 janvier 2020 à 20h30.

Listes électorales

Nouvelle inscription

Rappel :

Le Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

Pour voter lors d'une élection se déroulant en 2020, il faut s'inscrire au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin.

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.

Comment s'inscrire ?

En ligne (https://www.service-public.fr/)

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

Sur place

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie)

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription
- Photocopie d'un justificatif d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile

PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

DISPONIBLE SUR Google play

Disponible sur App Store

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur Panneau Pocket et sur www.marolles-sur-seine.fr

Santé

Information

Pour lutter contre le renoncement aux soins, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous accompagne

NE REMETTEZ PAS VOS SOINS À PLUS TARD,

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

LE RENONCEMENT AUX SOINS ? Les raisons au renoncement aux soins sont variées : motifs financiers ou administratifs, couverture complémentaire inexistante, difficulté à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable… Les conséquences sont multiples : impact sur la santé, isolement ou encore dépenses de santé supplémentaires.

Pour ses assurés, l'Assurance Maladie a mis en place UN ACCOMPAGNEMENT « SUR MESURE » pour les guider JUSQU'À LA RÉALISATION DE LEURS SOINS. Tout au long de vos démarches, des conseillers dédiés sont à votre écoute afin de « trouver des solutions » adaptées à votre situation. L'accompagnement s'effectue par contacts téléphoniques, courriels ou rendez-vous physiques.

LES ÉTAPES DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Faites le point sur vos droits avec un conseiller
- Faites-vous guider vers des professionnels de santé
- Obtenez les aides dont vous avez besoin

COMMENT SIGNALER VOS DIFFICULTÉS ?

Auprès d'un agent de votre point d'accueil CPAM ou par téléphone au

SÉCURITÉ SOCIALE l'Assurance Maladie SEINE-ET-MARNE

3646 Service 0,06 € / min + prix appel

Fêtes de fin d'année

L'atelier des petites mains

Notre village s'est paré de ses plus beaux atours pour les fêtes. Outre les traditionnelles guirlandes lumineuses, vous pouvez admirer le travail remarquable des services techniques près de la Poste. D'autres décorations ont également fait leur apparition cette année… Sucres d'orge, étoiles et personnages à la mine joviale ornent l'allée de platanes longeant l'église. Ces décorations ont été réalisées par une joyeuse équipe de bénévoles : **L'atelier des petites mains**. Ils ont œuvré durant des heures pour vous proposer ce décor. Un grand merci à Adeline, Armelle, Claire, Marie-Rose et Julien. Merci également à Catherine, Corinne, Marie-Laure, Michèle et Nathalie du Comité des fêtes pour l'organisation de la cérémonie d'illumination : le samedi 30 novembre, après le compte à rebours tout s'est déroulé comme prévu. Une fois les sapins allumés, le public a été invité à déguster chocolat et vin chaud à la maison pour tous. En compagnie du Père-Noël bien sûr !

Merci à toutes et à tous pour ce moment en famille. Belles et heureuses fêtes de fin d'année !

Comité des fêtes

Manifestations du 1er semestre 2020

La récente réorganisation du Comité des Fêtes nous contraint à annuler le réveillon de la Saint-Sylvestre organisé traditionnellement. Le contrat du prestataire d'animation ayant été annulé par l'ancien bureau début novembre, nous manquons de temps pour le remplacer et vous proposer un réveillon correct et satisfaisant pour tous.

Ce n'est que partie remise et nous vous donnons rendez-vous en 2020 pour des manifestations qui, nous l'espérons, vous plairont. Nous pouvons déjà vous annoncer un concours de belote le 9 février, une soirée « années 80 » le 28 mars, une brocante en salle le 9 mai. Retenez ces trois dates !

Nous vous rappelons aussi que vous pouvez louer de la vaisselle pour vos soirées privées.

À bientôt.

Corinne LE FLOC'H

Présidente du Comité des fêtes

Coupe et pique

Puces des couturières

L'association Coupe et Pique organise des Puces des Couturières le 22 mars 2020 à la Salle des Fêtes. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire afin de vendre tout votre bazar de couture, tricot, travaux manuels.

Le 25 octobre 2020 nous organisons un Salon de la Couture et des Loisirs Créatifs à la Salle des Fêtes. Vous aurez l'occasion de vendre vos créations manuelles ou de venir acheter de belles réalisations faites main.

Si vous souhaitez vous inscrire vous pouvez nous joindre au 06.71.97.52.14

ou par mail couture.marolles.sur.seine@gmail.com

Amis de l'école

Bourse aux jouets

Le dimanche 24 novembre a eu lieu la bourse aux jouets organisée par les Amis de l'école. Chacun pouvait y trouver son bonheur. Merci aux nombreux exposants et aux bénévoles pour cette agréable journée.

Les bénéfices financeront les animations pour les enfants et les sorties scolaires pour les deux écoles.

ASM - Pétanque

Téléthon

La section pétanque de Marolles-sur-Seine, s'est jointe au téléthon 2019 en organisant un après-midi pétanque au stade : le plaisir de se retrouver et de passer un bon moment… après quelques parties de pétanque les joueurs se retrouvaient autour d'un vin chaud.

Le bureau remercie les adhérents du club pour leur implication dans cette démarche, toutes les recettes ont été reversées au Téléthon (un chèque d'un montant de 150 € a été remis à Mme GUYOLLOT , organisatrice du Téléthon au foyer RURAL)

Nous espérons faire mieux l'année prochaine, en accueillant beaucoup plus de personnes.

Le club de pétanque vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'Année.

A.S. Marolles

Des Dirigeants bénévoles médaillés Jeunesse et Sports

Parmi les 70 Seine-et-Marnais mis à l'honneur lors de la cérémonie du 05 décembre en préfecture de Melun, 3 dirigeants de l'AS Marolles ont été médaillés pour leur engagement associatif bénévole :

Carine GIROIR / Médaille de Bronze (en activité depuis plus de plus de 8 ans). Fabrice AZNAR et Patrick LE FLOC'H / Médaille d'Argent (en activité depuis plus de 20 ans)

Au travers ces remises de médailles, il faut y voir un grand remerciement à toutes les personnes qui œuvrent bénévolement au sein des associations pour animer notre commune à moindre coût pour les contribuables.

Marolles en scène

Spectacle

La soirée "ONE MAN SHOW" avec l'humoriste Laurent BERSET du 16 novembre a permis à Marolles en scène de proposer quelque chose de nouveau.... un spectacle en lien entre le public et l'artiste, du rire, de la convivialité... Un moment fort sympathique qui a beaucoup plu et bien fait rire.

Nous avons recueilli quelques mots de l'humoriste, voici son ressenti après son spectacle à Marolles !

« Une soirée très sympathique avec un public chaleureux.

Le fait que beaucoup de gens se connaissent a vite détendu l'atmosphère. J'ai passé un moment sympathique.

Merci encore pour votre accueil ! »

Enfance

Spectacle du RAM

Comme chaque année, les p'tits loups ont pu assister à un spectacle sur le thème de Noël. Il avait lieu à La Grande Paroisse.

Accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) et d'un de leur parent, rires, jeux et dégustation étaient au rendez-vous pour le plaisir de chacun.

Le Relais Assistants Maternels itinérant vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année

CCAS

Goûter de Noël

Mardi 10 décembre s'est tenu le traditionnel goûter du CCAS. La distribution du colis aux aînés du village est également l'occasion de se retrouver et de savourer quelques gourmandises et boissons chaudes. Décoration, service... Les bénévoles ont encore une fois contribué à l'ambiance chaleureuse de cet événement tant attendu. Un grand merci à eux !

ASM - Élan sportif

Inscriptions

Ci-contre, Zumba Halloween du 25 octobre 2019.

Merci à tous les participants !

Il reste encore de la place n'hésitez pas.

Pour plus d'information :

Céline (**06 61 06 44 83**).

Association Couleurs et formes

Rétrospective

Voici quelques œuvres des plus marquantes exposées ces dernières années dans le cadre du salon artistique « Couleurs et Formes d'Expression ».

Nous avions fait appel à candidature pour la reprise de cette association, hélas, sans succès jusqu'ici.

Nous espérons toutefois qu'un jour prochain le soleil brillera sur notre ville afin de s'émerveiller à nouveau de la créativité de nos amis artistes : ainsi nous pourrons redire :

« quand tu fais du beau tu fais aussi du bien »

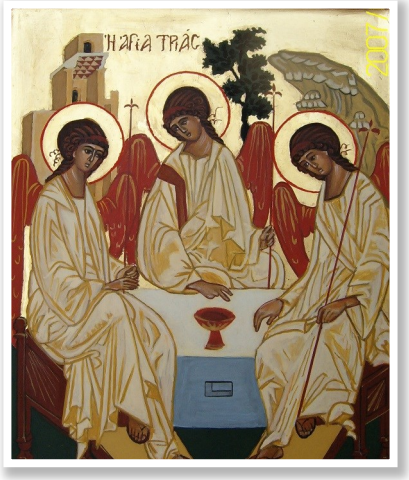

Yolande Lavaux

Anne-Sophie Vogel

Roland Buyck

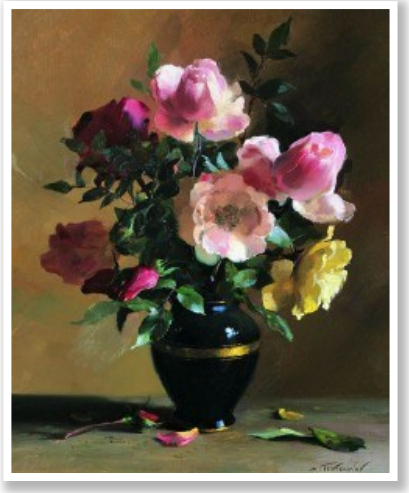

Sergei Toutounov

Corinne Simon-Aymard

Guy Scoquart

Chantal Pauléat

Jean-Yves Thomas

Transport

Covoiturage

L'opération "Tous ensemble pour le covoiturage 2", validée au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 17 avril 2019, opérationnelle depuis de 1er mai 2019 consiste en :

Pour les covoitureurs passagers : la prise en charge par Île-de-France Mobilités de deux trajets de covoiturage par jour pour tous les abonnés Navigo annuels et Imagin'R.

Pour les covoitureurs conducteurs : une indemnité de 1,5 à 3€ par trajet, dans la limite d'un plafond de 150€/mois, financée par IDFM et versée par l'intermédiaire des plateformes partenaires.

Une visibilité des offres de covoiturage dans ViaNavigo lorsque le voyageur renseigne une recherche d'itinéraire.

Cinq plateformes partenaires : Karos, Klaxit, Blablalines, Ouihop et Ecov.

En détail : Le montant de la subvention aux opérateurs est calculé selon une indemnité kilométrique de 0,1€/km et par passager avec un plancher de 1,50€ pour les trajets de moins de 15km et un maximum de 3€ par passager pour les trajets de plus de 30km

Les trajets éligibles sont ceux : 1. Supérieurs à 2km. 2. Dont l'origine ou la destination se trouve sur le territoire francilien. 3. Dont l'origine ou la destination se trouve hors Paris (i.e. les trajets Paris intra-muros sont exclus du dispositif). 4. Effectués par des personnes majeurs (même si le conducteur et le passager sont domiciliés à la même adresse).

Le dispositif de soutien au covoiturage est renforcé lors de jours particuliers :

Île-de-France Mobilités s'est engagée à assurer pour tous (détenteurs d'un passe Navigo ou non) la gratuité des trajets de covoiturage effectués via les plateformes partenaires : 1. Lors des " Perturbations majeures dans les transports" (grèves SNCF, RATP...). 2. Les jours où les seuils d'alerte à la pollution de l'air sont dépassés (pics de pollution).

Pour trouver les covoiturages disponibles sur un itinéraire et réserver un trajet :

Rendez-vous dans l'application Vianavigo ou sur le site **vianavigo.com** qui rassemble les sites de toutes les plateformes (ou directement sur les plateformes partenaires)

Lancez une recherche d'itinéraire > Cliquez sur l'îcone "covoiturage" proposée en résultat > Choisissez le trajet qui vous convient le mieux > Réservez votre trajet sur le site partenaire proposé (Karos, Klaxit, Blablalines, Ouihop ou Covoit'ici)

Agenda des événements

Décembre

Le 24	Veillée et messe de Noël	19h00	Salle des fêtes

Janvier

Les 11 et 12	Tournoi de foot	ASM Football	Gymnase

État civil

Décès

Mme MASSON Mireille	77 ans
M. MOREL Laurent	59 ans
M. CUENCA Manuel	78 ans
Mme CUBERTAFOND Rina	97 ans
Mme DECOUSSE Marcelle	93 ans
M. LENGLET Lionel	87 ans
Mme MAYEUR Lisa	72 ans
M. DE PINHO TAVARES Guilherme	72 ans
Mme PETIT Denise	90 ans

Naissances

DIDIER Mathéo	né le 22 octobre 2019

Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Philippe Lévêque **Comité de rédaction :** Julien Poireau **Commission Communication :** Corinne Cuveliez, Pierre Dancoisne, Julien Poireau, Véronique Laurié **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)